

CONSEIL MUNICIPAL

DU

10 DECEMBRE 2020



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux								Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents		3	
	M. René STEINER		X												1	M. Jean-Claude BREM	X
	Mmes et MM les Adjoints		3											Mme NACIRI à M. CHAALAL			
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X			X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X			X					
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X			X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X			X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X			X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X			X					
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X			X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X											
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10				Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)			
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		1				Mme BACH (excusée)			
														Mme MALAMANE			
Observations :																	

1 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL 2020 - DECISION MODIFICATIVE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération en date du 30 juillet, votre assemblée a adopté le budget primitif 2020.

Il vous est proposé aujourd'hui de voter la décision modificative suivante portant sur les écritures du remboursement de l'avance consentie par le Centre National du Cinéma.

En effet La Trésorerie principale de Saint-Avold nous a informé qu'une régularisation sur ces écritures doit être effectuée. Les imputations utilisées précédemment n'étaient pas conformes à la nomenclature comptable M14. La Ville de Saint-Avold est donc tenue de procéder à cette régularisation en dépenses par un mandat d'un montant de 23 254 € au compte 274 et un titre du même montant au compte 2764. Les prévisions budgétaires sont insuffisantes pour permettre cette régularisation. Aussi aux fins de régularisation je vous propose d'inscrire par décision modificative en dépense et en recette les crédits supplémentaires permettant ces écritures :

Dépenses		Recettes	
27-274	2 268 €	27-2764	2 268 €

Après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter cette décision modificative au budget annexe du centre Culturel, exercice 2020.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 2 abstentions : Mme PILI et M. WOJCIECHOWSKI.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire
R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3		
	M. René STEINER		X													
Mmes et MM les Adjoints																
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		4	X		13	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	X		14	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	X		15	X						
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	X		16	X						
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	X		17	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	X		18	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	X		19	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	X		20	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	X		21	X						
									22	X						
									23	X						
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				10		
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				2	TOTAL ABSENTS				1		
Observations :																
Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE																

2 ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

La Trésorerie Principale de Saint-Avold propose la mise en créances irrécouvrables des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 100 € pour le Budget Annexe du CAC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

La Commission des Finances entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE la mise en créances irrécouvrables les créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 100 € pour le Budget Annexe du CAC

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire

R. STEINER



ETAT N° 1
CREANCES IRRECOUVRABLES
EXERCICE 2020

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
2018	<u>BUDGET PRINCIPAL</u>	<u>Créances admises en non-valeur</u>		
		ROPION Julien	100	Combinaison infructueuse d'actes
Total des créances admises en non-valeur			100,00	
TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES			100,00	

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Pascal Lauer

D'autre part, conformément à la circulaire n°3300 SG du 15/01/1988 et aux orientations de la Charte de la Vie Associative adoptées par délibération du Conseil Municipal en date du 26 août 2003, des avances sur subventions peuvent être consenties avant le 31 mars aux associations qui en ont fait la demande, dans la limite de 50 % maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

L'Amicale du Personnel ayant fait la demande, il vous est proposé d'octroyer à l'Amicale une avance sur subvention 2021 de 103 500 € représentant 50 % du montant de la subvention 2021 sollicitée. Le versement de cette avance interviendra début 2021.

Après avis favorable de la Commission des Finances, il vous est proposé :

- 1- d'attribuer à l'Amicale du Personnel Municipal la subvention de 207 000 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 65/5203-6574.
- 2- de valider la convention et autoriser Monsieur le Maire à comparaître à sa signature
- 3- d'attribuer une avance sur subvention de fonctionnement 2021 de 103 500 € représentant 50 % du montant de la subvention 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

 Le Maire,

R. STEINER



CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, René STEINER agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2020,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, dont le siège est situé en Mairie 36, Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par son Président Raymond MICK, (Siret n° 504 447 061 00012).

Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124 (Siret n° 504 447 061 00012).

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

Article 1 : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

Article 2 : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 207 000 € pour l'année 2021.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

Article 3 : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

Article 4 : Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

Article 5 : Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

Article 6 : Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire :

Le Président de l'Amicale :

R. STEINER

R. MICK

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33							
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3					
	M. René STEINER		X			1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL							
					2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X									
	Mmes et MM les Adjoints					3	X		15	M. Ismail AJDID	X	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE							
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X										
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X										
3	M. Gaëtan VECCHIO	X		6	X		18	Mme Nathalie PILI	X										
4	Mme Carine MULLER	X		7	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X										
5	M. Pascal LAUER	X		8	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X										
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	X		21	M. Tristan ATMANIA	X										
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X										
8	Mme Virginie SPIR	X		11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X										
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	X														
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10									
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		1									
Observations :																			

4 CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DU FELSBERG A SAINT-AVOLD
DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'EXPLOITATION

Exposé de M. le Maire, rapporteur.

Par délibération du 23 juillet 2020 point n°10, 4 membres du conseil municipal ont été désignés pour représenter la ville de SAINT-AVOLD au Conseil d'exploitation du centre international de séjour du Felsberg, savoir :

Mme BACH Sarah
M. VECCHIO Gaëtan
M. YILDIRIM Umit
Mme SCHWEITZER Raymonde

Mme Sarah BACH m'informe de son souhait de quitter les fonctions qu'elle occupe au sein de ce conseil d'exploitation.

Par conséquent, et conformément aux statuts du CIS le Felsberg, je vous propose de remplacer Mme BACH démissionnaire par **Mme Geneviève MATHE-HERMAL**.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales précise que les nominations ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des voix. Après deux tours, la majorité relative suffit et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose donc de passer à un vote à bulletins secrets.

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD est invité à présenter sa liste.

M. WOJCIECHOWSKI propose, pour Le groupe UNIS pour SAINT-AVOLD la candidature de Mme Nathalie PILI.

Décision du Conseil municipal :

Il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 31
- Suffrages exprimés : 31
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de voix pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE : 25
- Nombre de voix pour la liste SAINT-AVOLD UNIS : 6

Ont obtenu

Mme MATHE-HERMAL Geneviève :	25 voix
M. VECCHIO Gaëtan :	25 voix
M. YILDIRIM Umit :	25 voix
Mme SCHWEITZER Raymonde :	25 voix
Mme PILI Nathalie :	6 voix

Par conséquent,

Mme Geneviève MATHE-HERMAL
M. VECCHIO Gaëtan
M. YILDIRIM Umit
Mme SCHWEITZER Raymonde

ayant obtenu la majorité absolue, **sont désignés délégués** du Conseil municipal au conseil d'exploitation du centre international de séjour du Felsberg.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

R Le Maire,
R. STEIBER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

N° d'ordre	Conseillers élus			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice			
	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	3
	M. René STEINER	X		X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL	
						2	X		14	X			
	Mmes et MM les Adjoints					3	X		15	X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE	
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		4	X		16	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	X		17	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	X		18	X			
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	X		19	X			
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	X		20	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	X		21	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	X		22	X			
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	X		23	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	X						
	TOTAL PRESENTS	10		TOTAL PRESENTS		10			TOTAL PRESENTS	10			
	TOTAL ABSENTS	0		TOTAL ABSENTS		2			TOTAL ABSENTS	1			
Observations :													

5 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Exposé de M. le Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 11 juillet 2020, point n°4.

Il s'agit de :

1. Ensemble des marchés à procédure adaptée :

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Transports scolaires Lot n°1 : divers trajet	maxi 100 000,00 €	maxi 110 000,00 €	TRANSDEV 2, rue des Nonnetiers 57070 METZ	05/10/2020
Transports scolaires Lot n°2 : cantine	maxi 80 000,00 €	maxi 88 000,00 €	TRANSDEV 2, rue des Nonnetiers 57070 METZ	05/10/2020
Viabilité hivernale prestations de déneigement sur la voirie	maxi 155 000 €	maxi 186 930 €	BATI TP 21, rue de Brack 57500 SAINT - AVOLD	17/11/2020

2. Renoncations à l'exercice du droit de préemption :

ETAT CHRONOLOGIQUE DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain de la Ville de Saint-Avold

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m ²)	Non préemption	Préemption
5310	20/08/20	Fanny LIMBLICI	72 rue Poincaré	816	04/09/20	
5311	20/08/20	CASAS	Zone Europort	7628	20/08/20	
5312	25/08/20	Boris VUKIC	68 rue Poincaré	270	04/09/20	
5313	25/08/20	Consorts BOESSINGER	4 rue de Tours	688	04/09/20	
5314	26/08/20	Stessy MANIAS	26 rue de Tours	800	04/09/20	
5315	25/08/20	Dominique GOTHIER et Lydia TALARICO	5 rue d'Ypres	909	04/09/20	
5316	27/08/20	SCI LM3K IMMO	58 rue Poincaré	145	04/09/20	
5317	02/09/20	Olivier PETERSHEIM	49 rue du Lac	1385	04/09/20	
5318	01/09/20	Mmes KOPP et KIEFFER	40 rue Poncelet	1550	17/09/20	
5319	02/09/20	Bernard PORTA et Erminia CERBINO	31 rue En Verrerie	862	17/09/20	
5320	02/09/20	LOGIEST	3 rue du 18 ^{ème} Chasseurs	459	17/09/20	
5321	03/09/20	Saverio RODIO et Evagella GOUDINI	Rue de l'Ermitage	600	16/09/20	
5322	31/08/20	Mme et M. HANAFI Mouloud	15 rue Charles de Foucault	365	17/09/20	
5323	31/08/20	Consorts KISS	4 rue des Roses	664	17/09/20	
5324	31/08/20	Consorts NICOLAS	6 rue Nicolas Dicop	793	17/09/20	
5325	31/08/20	Consorts VINCENT	20 Passage des Poilus	252	17/09/20	
5326	06/09/20	Danielle GUIARD	Rue Poncelet	724	17/09/20	
5327	09/09/20	Consorts BRUNET	35 rue des Coccinelles	616	17/09/20	
5328	10/09/20	SAS SAINTE BARBE	9 rue des Glaïeuls	668	17/09/20	
5329	11/09/20	SCI ENFAG (Brice AUERT)	1-6 rue Poncelet	4797	17/09/20	
5330	02/09/20	Olivier PETERSHEIM	49 rue du Lac	1385	17/09/20	

**ETAT CHRONOLOGIQUE
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m²)	Non prémption	Prémption
5331	14/09/20	Sonia BOURGET	2 rue de Saint-Malo	2715	17/09/20	
5332	14/09/20	Consorts TONNELIER	14 Chemin des Dames	2055	17/09/20	
5333	16/09/20	SNI SAINTE BARBE	8 rue de Châteauroux	700	17/09/20	
5334	17/09/20	SARL EURO ENTREPRISE	Quais de L'Agora	13977	01/10/20	
5335	21/09/20	Jean-Claude MARTIN	Dourd'hal	1635	01/10/20	
5336	17/09/20	CASAS	Zone Europort	7628	25/09/20	
5337	21/09/20	Nejdet ULAS	Rue du Lac	258	01/10/20	
5338	21/09/20	Geoffrey CAMILETTI	4 rue des Faisans	1401	01/10/20	
5339	28/09/20	SPCM SA	5001F route de Haslaach	150997	01/10/20	
5340	29/09/20	Jérôme MALHOMME et Armelle DUSSOUL	2b rue de la Marne	736	01/10/20	
5341	29/09/20	SCI NADINE et PAUL	13 rue D'Essin	1213	01/10/20	
5342	05/10/20	SCI BEST IMMO	8 route du Puits	5902	06/10/20	
5343	07/10/20	Raphaël RODIO	Rue de l'Ermitage	674	15/10/20	
5344	06/10/20	Raphaël RODIO	Rue de l'Ermitage	201	15/10/20	
5345	06/10/20	Raphaël RODIO	Rue de l'Ermitage	177	15/10/20	
5346	05/10/20	SCI VIGNEULLE	Zone de l'Europort	357	15/10/20	
5347	05/10/20	Consorts DEZEURE	72 rue Poncelet	1170	15/10/20	
5348	05/10/20	Société ASTRA FONCIER (Thierry BECART)	48 rue Lemire	811	15/10/20	
5349	08/10/20	Dominique GOTHIER	5 rue d'Ypres	909	15/10/20	
5350	09/10/11	M. et Mme Laurent BOTZ	1B rue Lavoisier	79	15/10/20	
5351	12/10/20	M. Paul ALBRECH	13 rue d'Essin	Cession de parts sociales	15/10/20	
5352	09/10/20	LOGIEST	7 rue du 18 ^{ème} Chasseurs	394	15/10/20	

**ETAT CHRONOLOGIQUE
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m ²)	Non prémption	Prémption
5353	12/10/20	SCI EN VERRERIE	13 rue en Verrerie	646	15/10/20	
5354	14/10/20	Gilbert CEPLAK	5 rue de Valenciennes	520	15/10/20	
5355	14/10/20	Edith KOLACKI	4 impasse Berthelot	545	15/10/20	
5356	26/10/20	Bernadette HOCEVAR	2 rue des Lys	954	03/11/20	
5357	27/10/20	Emmanuel AZAMBRE	18 rue de la Carrière	958	03/11/20	
5358	30/10/20	SCI LES BRASSEURS	40 Chemin des Dames	758	03/11/20	
5359	02/11/20	SAS CONFORT MAISON	40 rue des Américains	335	05/11/20	
5360	28/10/20	Laurent JEROME et Fanny BASTIAN	12 rue Lemire	131	05/11/20	
5361	02/11/20	ARKEMA France	ZAC de Carling	78747	05/11/20	
5362	04/11/20	M. et Mme Ihsane KHRABCHA	3 rue Barthélémy Crusem	773	09/11/20	
5363	09/11/20	Mme et M. Emmanuel SCHUCK	27 avenue Clémenceau	224	12/11/20	
5364	09/11/20	CASAS	Route du Puits	3937	12/11/20	
5365	06/11/20	EURO NEGOCE	52 rue des Généraux Altmayer	5338	12/11/20	
5366	06/11/20	SCI SAINT-MARC	8 rue des Dahlias	224	12/11/20	
5367	09/11/20	SCI LOUDIGNA	5 place de la Victoire	301	20/11/20	
5368	13/11/20	Luc WECHTLER	3 rue de Gencay	922	20/11/20	
5369	17/11/20	Christine FRANCOIS	1 place de la Victoire	151	20/11/20	
5370	17/11/20	SCI ACC	Route de Carling	71	20/11/20	

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie par tirage auprès de la banque Postale

- **MONTANT :** 500 000 €
- **Durée :** Du 19 novembre 2020 au 18 novembre 2021

Caractéristiques de la ligne de trésorerie:

- Objet du contrat : financement des besoins de trésorerie
- Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : 500 000,00 EUR
- Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : 0,65% l'an
- Base de calcul : 30/360 jours
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts
et de la commission de non utilisation
Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Date de prise d'effet du contrat : 19 novembre 2020
- Garantie : néant
- Commission d'engagement : 500 EUR payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Commission de non utilisation : 0,15% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
- Modalités d'utilisation : Tirages/versements – procédure de crédit d'office privilégiée

Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

4. Signature de contrat de prêt

Contrat de prêt n° MON534821 EUR avec la Banque Postale en date du 5 novembre 2020 pour le programme d'investissement 2020 :

- **Montant total :** 1 800 000 euros

Le prêt est consenti jusqu'au 01/01/2036 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 021/12/2020.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 1 800 000,00€

Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/12/2020 en 1, 2 ou 3 fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,48%

Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

5. Création d'une Régie de Recettes au Service des Sports

Objet de la régie :

L'encaissement des droits d'inscription suivants :

- Mercredi Sports
- Pass'Jeunesse
- Cap Sport Aventure

Modes d'encaissement :

- Numéraire
- Chèque
- Carte bancaire
- Chèques vacances
- Paiement par internet
- Bon CAF

Montant maximum de l'encaissement : 300 €

Modalités de recouvrements : Délivrance d'une quittance (P1RZ)

Fond de caisse : 100 €

Cautionnement : Le montant est fixé dans l'acte de nomination du Régisseur.

6. Convention d'occupation à titre précaire et révocable

Lieudit	Coordonnées du locataire	Date convention	Montant de la redevance annuelle
CARRIERE section 324 n° 18	Pharmacie du Wenheck 64 rue de la Carrière 57500 SAINT-AVOLD	30/09/2020	17,30 €
HUCHET section 47 n° 2030	HAGG Carole 5 rue des Lys 57500 SAINT-AVOLD	24/11/2020	27,85 €

7. Contrats divers

Prestataire	Objet	date contrat	Montant annuel
LOGITUD Solutions 52 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE	Maintenance 6 licence mobiles Gestion terrain de la Police Municipale	24/09/2020	461,91 € HT

8. Bail locatif :

Un contrat de location a été signé le 11 août 2020 avec effet au 1^{er} octobre date d'entrée du locataire.

Ce contrat concerne un logement communal, sis 5B, rue Pasteur occupé par Laurent GRUNENBERGER, qui occupe le poste de directeur de cabinet de la ville de Saint-Avold.

Le montant mensuel du loyer s'élève à 256 € pour la location du logement et à 29€ pour la location du garage.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés pour un montant total de 5 559,05 €.

9. Liste des opérations funéraires : (5 pages annexées)

L'assemblée a pris acte du présent compte rendu

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 21 décembre 2020

R Le Maire, R

R. STEINER



**LISTE DES OPÉRATIONS
FUNÉRAIRES**

Période du 17/09/2020 au 25/11/2020

Natures

- A : Attribution (Concession nouvelle) S : Conversion de superficie
 R : Renouvellement de concession H : Conversion hors place
 C : Conversion de durée

Règlement non précisé

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
A	50	BENNOUR Hassania <i>Titre n° 5759 rempêchée et kliche n° 5720</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totalnon précisé			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Règlement Espèces

Nat	Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
A	50	KHERROUF Kheira Tire n° 5757 Quitance n° A 1967998 du 12/10/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
R	30	PIENTA René Tire n° 5758 Quitance n° A 1967999 du 20/10/2020 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
A	50	KRAVANJA Klara Tire n° 5765 Quitance n° D2408405 du 23/1/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
Total Espèces			1 091,00	727,33	363,67	0,00	0,00	0,00	1 091,00

Règlement Chèque bancaire

Nat	Dur.	DébitEUR	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
R	30	ZIMMERMANN Josiane <i>Tiire n° 5749</i> Quittance n° A1967990 du 18/09/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
R	50	NEIBECKER Jacques <i>Tiire n° 5750</i> Quittance n° A1967991 du 24/09/2020 Chèque bancaire	732,00	488,00	244,00	0,00	0,00	0,00	732,00
R	30	REICHARD Marie-Thérèse <i>Tiire n° 5751</i> Quittance n° A 1967992 du 25/09/2020 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
A	50	URBANC Malika <i>Tiire n° 5752</i> Quittance n° A 1967993 du 29/09/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
A	15	CHOFFART Patrice <i>Tiire n° 5753</i> Quittance n° A 1967994 du 01/10/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	900,00
R	30	LYON Thomas <i>Tiire n° 5754</i> Quittance n° A 1967995 du 06/10/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00

A	30	VIGNERON Roland <i>Tire n° 5755</i> Quittance n° A 1967996 du 09/10/2020 Chèque bancaire	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
A	50	MULLER Marie-Paule <i>Tire n° 5756</i> Quittance n° A 196 7997 du 12/10/2020 Chèque bancaire	732,00	488,00	244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732,00
A	30	DECHOUX Monique <i>Tire n° 5760</i> Quittance n° A 1968000 du 27/10/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
A	15	HARDY Annelise <i>Tire n° 5761</i> Quittance n° D 2408401 du 28/10/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
R	30	GRZESIAK Danièle <i>Tire n° 5762</i> Quittance n° D 2408402 du 03/11/2020 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
A	15	CHELMIS Constantin <i>Tire n° 5763</i> Quittance n° d2408403 du 09/11/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
R	30	MARCUS Denis <i>Tire n° 5764</i> Quittance n° D2408404 du 09/11/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00

A	15	SCHWARTZ Jean-Claude Titre n° 5766 Quittance n° D2408407 du 23/11/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
Total Chèque bancaire			8 586,00	5 724,00	2 862,00	0,00	0,00	0,00	8 586,00
Total Général			9 677,00	6 451,33	3 225,67	0,00	0,00	0,00	9 677,00

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
		M. René STEINER	X		1		M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najja BOUCHENGA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
				3	Mme Hermine MALAMANE		X	15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X					Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE				
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11					
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		0					
Observations : Mme NACIRI arrive avant le vote de ce point.															

6 ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD A "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE"

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

MATEC est un établissement public administratif qui apporte une assistance juridique, administrative et technique aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale.

Il accompagne les collectivités pour la réalisation d'études et de travaux dans les domaines suivants :

- Construction, réhabilitation de bâtiments publics (mairie, salles polyvalentes, écoles, accueils périscolaires, logements ...) et architecture ;
- Voirie et travaux connexes (éclairage, assainissement), urbanisme ;
- Aménagement des espaces publics ;
- Prise en compte de la réglementation « personne à mobilité réduite » ;
- L'assainissement, l'eau potable, la prévention des inondations (GEMAPI), l'énergie, l'environnement,

MATEC apporte également son assistance dans le domaine des finances, dans le cadre notamment d'optimisation de recettes, ainsi que dans l'accompagnement de recherches de subventions.

Il propose également une plateforme de dématérialisation des marchés publics et l'accompagnement technique et administratif de procédures complexes telles que le montage de concessions et la constitution de groupement de commandes.

L'adhésion engage la commune à verser chaque année une cotisation établie à 0,50 € par habitant, soit un montant de 7 741,50 € pour l'année 2021.

L'adhésion à MATEC permettrait à la ville de Saint-Avold d'adhérer gratuitement au CAUE « conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement » de la Moselle qui est un organisme investi d'une mission d'intérêt public dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le département.

Né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, il est créé à l'initiative des responsables locaux et est présidé par un élu local. Il constitue un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Aujourd'hui, le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'adhésion de la ville de Saint-Avold à MATEC ;
- approuver le principe d'une mutualisation du dispositif avec la CASAS ;
- mandater M. Umit YILDIRIM, 1^{er} adjoint, pour représenter la ville de Saint-Avold avec voix délibérative aux assemblées générales de « Moselle Agence Technique » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts ;
- adhérer au CAUE ;
- mandater M. Umit YILDIRIM, 1^{er} adjoint pour représenter la ville de Saint-Avold avec voix délibérative aux assemblées générales du CAUE de Moselle ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,

R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33						
N° d'ordre	Présents	32		Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	Présent Absent	Absents		1						
																	Absents ayant donné procuration à des membres présents	
	M. René STEINER	X		X	1	X	13	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)								
	Mmes et MM les Adjoints			X	2	X	14	X										
				X	3	X	15	X										
1	M. Umit YILDIRIM	X		X	4	X	16	X										
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X	5	X	17	X										
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X	6	X	18	X										
4	Mme Carine MULLER	X		X	7	X	19	X										
5	M. Pascal LAUER	X		X	8	X	20	X										
6	Mme Amandine GUERIN	X		X	9	X	21	X										
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X	10	X	22	X										
8	Mme Virginie SPIR	X		X	11	X	23	X										
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X	12	X		X										
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS						11				
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS						0				
Observations :																		

8 ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD – PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DU CENTRE EQUESTRE - EXERCICE 2020.

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur.

Par délibération en date du 13 janvier 1994, point n°11, le Conseil Municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement du Centre Equestre, dont la gestion a été confiée à l'Ecole d'Equitation de Saint-Avold par convention du 16 novembre 1984, complétée par l'avenant n°1 du 24 juin 1994, l'avenant n°2 du 22 décembre 1998 et l'avenant n° 3 du 10 décembre 2015.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2019 par l'Ecole d'équitation s'articulent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant
Salaires personnel d'entretien (palefrenier)	39 068,27 €
Consommation eau, électricité, gaz, pellets	9215,36 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations	3657,70€
TOTAL	51 941,33 €

La participation de la Commune aux frais de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice 2020 pourrait être de 13 000 euros et serait répartie comme suit :

Montant de l'aide pour la participation aux frais d'entretien	8308,90€
Coût d'utilisation du logement de fonction du gardien	4691,10€

Pris l'avis favorable de la commission des sports et de la commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Ecole d'Equitation une participation financière de 13 000 euros.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 selon l'imputation budgétaire 65/4142-6574 : Subvention de fonctionnement aux associations, autres organismes privés.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,

R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	1		
		M. René STEINER	X		1			X		13		X	Absent ayant donné procuration à des membres présents		
	Mmes et MM les Adjoints			3			X		14		X				
							X		15		X				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4			X		16		X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5			X		17		X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6			X		18		X				
4	Mme Carine MULLER	X		7			X		19		X				
5	M. Pascal LAUER	X		8			X		20		X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9			X		21		X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10			X		22		X				
8	Mme Virginie SPIR	X		11			X		23		X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12			X				X				
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)			
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0					
Observations :															

9 PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC ET AU HUCHET ATHLETIC CLUB POUR LES FRAIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS PERIPHERIQUES MARCEL LUX ET EMILE HUCHET – EXERCICE 2020.

Exposé de M. MOUTON, Conseiller municipal, rapporteur, en remplacement de Mme SPIR.

Vu la délibération en date du 28 septembre 2009 point n° 9 relative aux conventions signées entre la Ville, le Huchet Athlétic Club (H.A.C.) et l'Association Sportive de Jeanne d'Arc (A.S.J.A.) en date des 12 et 14 octobre 2009 qui engagent les deux clubs à assurer l'entretien courant des installations à savoir : le terrain, les abords, le club house et les vestiaires,

Vu les modalités d'attribution pour la participation financière, à savoir :

Valorisation du bénévolat : calculé sur la base de 8,03 euros correspondant au SMIC horaire net en vigueur, fonctionnement sur 45 semaines à raison de 8 heures hebdomadaires plafonnée à 3 000 euros ;

Pris l'avis de la Commission des Sport et la commission des finances et après étude des dossiers transmis par les deux associations sportives, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la participation financière à l'ASJA et au HAC, soit la somme de **5 782,00 €** s'établissant comme suit :

	BENEVOLAT VALORISE	ENTRETIEN	TOTAL (arrondi)
ASJA	8,03 € X 8 heures X 45sem = <u>2 890.8 €</u>	/	<u>2 891 €</u>
HAC	8,03 € X 8 heures X 45sem = <u>2 890.8 €</u>	/	<u>2 891 €</u>

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020 sous l'imputation budgétaire 65/412-6574.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,

R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1	
	M. René STEINER		X										1	2	3
	Mmes et MM les Adjoints		3												
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
4	Mme Carine MULLER	X		7	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
5	M. Pascal LAUER	X		8	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
					Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
					Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
					M. Kevin HERBIVO	X									
	TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11				
	TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0				
Observations :															

10 TENNIS COUVERTS TECSA : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES TENNIS COUVERTS – EXERCICE 2020

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur, en remplacement de M. MOUTON.

Par délibérations en date des 12 décembre 1991, point n° 7 et 4 juin 1998, point n°10, le Conseil Municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement des tennis couverts, dont la gestion a été confiée au Tennis Club de Saint-Avold (TECSA) par convention du 29 janvier 2009 point n° 16, complétée par avenant n° 1 en date du 3 janvier 2012 et par avenant n° 2 en date du 13 décembre 2014.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2019 par le Tennis Club de Saint-Avold s'articulent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant
Consommation eau, électricité, gaz	6 830,27 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations, assurances	4 018,91 €
TOTAL	10 849,18 €

Pris l'avis favorable de la commission des Sports et de la commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser au Tennis Club la participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des équipements soit la somme de **10 218.00 €**.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 sous l'imputation 65/4121-6574 - Subvention de fonctionnement aux associations sportives.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

A noter l'abstention de M. MOUTON qui ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire
R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	31		Présent Absent ordre		Présent Absent ordre		Présent Absent ordre		Présent Absent	Absents		2	
	M. René STEINER		X								1	X	13	X
Mmes et MM les Adjoints				X	2	X	14	X	14	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme KLEIN-MORAWSKI (excusée)				
1	M. Umit YILDIRIM	X	3	X	15	X	15	X	15					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	4	X	16	X	16	X	16					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	5	X	17	X	17	X	17					
4	Mme Carine MULLER	X	6	X	18	X	18	X	18					
5	M. Pascal LAUER	X	7	X	19	X	19	X	19					
6	Mme Amandine GUERIN	X	8	X	20	X	20	X	20					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	9	X	21	X	21	X	21					
8	Mme Virginie SPIR	X	10	X	22	X	22	X	22					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	11	X	23	X	23	X	23					
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				10					TOTAL PRESENTS
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				2	TOTAL ABSENTS				0
Observations : Mme KLEIN-MORAWSKI a quitté la salle momentanément														

11 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « HAUT-NIVEAU » AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2020.

Exposé de M. MOUTON, Conseiller municipal, rapporteur.

Après avis favorables des commissions des Sports et des Finances, il est proposé au Conseil municipal d'octroyer aux associations sportives une subvention pour le soutien au sport de haut-niveau, au titre de l'année 2020, selon le tableau ci-après.

Le critère adopté pour le calcul de l'aide est basé sur la participation des clubs sportifs aux championnats de France (saison sportive 2019/2020). Il est précisé que seules les compétitions hors Grand Est sont considérées.

Un forfait est appliqué pour la prise en charge des frais, à savoir :

- 15 euros pour l'hébergement ;
- 2 euros pour un petit déjeuner ;
- 6 euros pour un déjeuner ;
- 6 euros pour un dîner ;
- 40 % des frais de péage et de carburant.

Les forfaits sont applicables aux athlètes et à un entraîneur.

Les subventions sont calculées après examen des convocations aux compétitions et des justificatifs transmis et certifiés par les clubs.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020 sous l'imputation budgétaire 65/401-6574.

SUBVENTIONS HAUT NIVEAU - ANNEE 2020

Associations	Péage	Carburant	Hébergement Forfait	Repas Forfait	Subvention accordée (arrondi)
Handisport	433,60 €	381,67 €	1 650,00 €	2 200,00 €	4 665,00 €
Cercle Nautique	26,40 €	26,12 €	240,00 €	272,00 €	564,00 €
Boxing Club	79,12 €	66,31 €	90,00 €	108,00 €	343,00 €

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité
Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

P. Le Maire

Maire de Saint-Avold

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1			
	M. René STEINER			X		1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents					
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
						3	X		15	M. Ismail AJDID	X						
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	X		17	M. André WOJECZKOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	X		18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X				7	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X				8	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	X		21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X				11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	X										
	TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS			11	TOTAL PRESENTS			11	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)				
	TOTAL ABSENTS			0	TOTAL ABSENTS			1	TOTAL ABSENTS			0					
Observations :																	

12 VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX COMITES INTER ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021.

Exposé de M. GAUDIG, Adjoint, rapporteur.

Sur la base de la Circulaire du 24 décembre 2002 relative aux attributions de subventions aux associations, des avances sur subventions sont consenties aux associations dans la limite de 50% maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Elles sont octroyées sur demande écrite à Monsieur le Maire, dans un délai permettant de procéder à la mise en paiement avant le vote du prochain budget primitif, en l'occurrence 2021.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur subventions aux associations déclinées ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
ASSOCIATIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT SUBVENTION 2020	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021
Comité Inter-associations Jeanne d'Arc	65/334-6574	3 000,00 €	1 500,00 €
Comité Inter-associations Carrière/Wenheck	65/334-6574	3 000,00 €	1 500,00 €

Les avances seront déduites, courant 2021, des subventions attribuées lors de la répartition globale des subventions aux associations.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,

R. STEINER



Le budget alloué déterminera le nombre de lauréats par établissement scolaire.

ACTION 3 : Campagne de sensibilisation sur les gestes écologiques au quotidien.

Cette campagne se déroulera en deux étapes :

1 / Un **concours de dessin pour la création d'un personnage manga « Super Héros de l'Environnement de Saint-Avold »** ouvert aux jeunes (12/18 ans).

Le jury sera constitué d'élus du CMJ, du CMS et du CM.

Le lauréat se verra remettre un bon d'achat (montant à déterminer). Il devra céder contractuellement ses droits patrimoniaux pour l'utilisation du dessin de son personnage dans la campagne décrite ci-dessous. Le personnage pourrait devenir la mascotte de l'environnement de la Ville et être décliné en 3D par exemple.

La remise du prix aura lieu au vernissage de l'exposition.

Le dessin du lauréat sera affiché durant l'exposition.

2/ Une **campagne de sensibilisation** aux gestes écologiques au quotidien ciblant la jeunesse :

- Supports de communication : Affiche
- Diffusion : Réseaux sociaux, site de la Ville, affichage en ville
- Media : ITV radio Saint-Nabor + PQR
- Nom de la campagne : Les 10 pouvoirs du Super Héros de l'Environnement de Saint-Avold
- Lancement et durée de la campagne : juillet 2021 - 5 mois
- Descriptif : 10 affiches présentant chacune un des 10 pouvoirs du Super Héros de l'Environnement pour appliquer des gestes écologiques au quotidien. Les affiches créées et réalisées avec le CMJ seront diffusées à raison de deux affiches par mois. Le ton se veut humoristique.

Les crédits seront prévus au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33																																										
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1																																									
		M. René STEINER			X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents																																										
	Mmes et MM les Adjointes					2	X		14	X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)																																											
						3	X		15	X																																													
1	M. Umit YILDIRIM			X		4	X		16	X																																													
2	Mme Raymonde SCHWEITZER			X		5	X		17	X																																													
3	M. Gaetan VECCHIO			X		6	X		18	X																																													
4	Mme Carine MULLER			X		7	X		19	X																																													
5	M. Pascal LAUER			X		8	X		20	X																																													
6	Mme Amandine GUERIN			X		9	X		21	X																																													
7	M. Lothaire GAUDIG			X		10	X		22	X																																													
8	Mme Virginie SPIR			X		11	X		23	X																																													
9	M. Pascal HELFENSTEIN			X		12	X																																																
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS						11																																							
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				0																																									
Observations :																																																							

14 ASSOCIATION HANDI'CHIENS, OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.

Exposé de M. PELLEGRINI, Conseiller municipal rapporteur.

L'association Handi'Chiens, reconnue d'utilité publique, a pour vocation d'offrir un chien d'assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants polyhandicapés ou à des établissements spécialisés. Elle organise également des stages d'adoption pour la remise de chien d'assistance et participe financièrement aux frais d'hébergement, de restauration des personnes handicapées. Le coût d'éducation d'un chien remis gratuitement au bénéficiaire additionné aux dépenses générées lors d'un stage représente une somme de 15 000 euros.

Cette association œuvre depuis 1989 sur ses fonds propres grâce aux cotisations de ses membres et aux ressources de donateurs. Depuis les dernières années et dans la conjoncture actuelle, leurs moyens financiers diminuent considérablement. Depuis une trentaine d'années près de 150 compagnons sont remis gracieusement à des personnes qui souffrent d'un handicap moteur dépendantes d'une aide au quotidien.

Après l'avis favorable de la commission de la Vie associative, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation du versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association Handi'Chiens.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2020 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/334 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020
Le Maire,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1	
	M. René STEINER		X									1	X	13	X
	Mmes et MM les Adjoints														
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najja BOUCHENGHA	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X							
4	Mme Carine MULLER	X	7	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
5	M. Pascal LAUER	X	8	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
				Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
				Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHARALAL	X							
				M. Kevin HERBIVO	X										
	TOTAL PRESENTS	10		TOTAL PRESENTS	11		TOTAL PRESENTS	11							
	TOTAL ABSENTS	0		TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	0							
Observations :													Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)		

16 BOURSES INITIATIVES –ATTRIBUTION A JOUI YOUSSEF

Par délibérations du 27 février 2002 point n° 8 et du 12 avril 2018 point n° 6, le conseil municipal instituait l'action « Bourse initiative » et adoptait les modalités d'attribution de la participation financière déclinées ci-dessous :

- Les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- Aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet.

Aussi compte tenu de ce qui précède votre assemblée est sollicitée après avis favorable de la commission compétente à accorder la participation financière ci-dessous :
L'attribution de cette aide est conditionnée par la présentation de la licence sportive.

Nom prénom	Projet	Participation financière
JOUI YOUSSEF	Boxeur de Saint Avold, vise le Championnat de France Elite 2021	500,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 - chapitre 65/90 - 6574
Subventions de fonctionnement aux associations et autres-Interventions économiques.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents	1		
		M. René STEINER	X		X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents		
	Mmes et MM les Adjoints					2	X		14	X					
						3	X		15	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		4	X		16	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	X		17	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	X		18	X					
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	X		19	X					
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	X		20	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	X		21	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	X		22	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	X		23	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	X								
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS				11	
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				0	
Observations :													Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)		

17 CREATION DE POSTE : EMPLOI, INSERTION, FORMATION

Exposé de Mme MULLER, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 octobre 2020 à cette création de poste.

Compte tenu de la création d'un nouveau service et d'un nouveau poste, il convient d'intégrer un agent dans le service Emploi, Insertion, Formation.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'assistant administratif à temps complet pour le secrétariat et toutes les tâches y afférentes à compter du 1^{er} novembre 2020.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

2 Votes contre : M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA.

2 abstentions : Mme STELMASZYK et Mme PILI.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA
Mmes et MM les Adjoints				3			Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)			
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X							
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X										
TOTAL PRESENTS				10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11			
TOTAL ABSENTS				0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0			
Observations :															

19 CREATION DE POSTE : GESTIONNAIRE DES ACHATS CENTRALISES

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 octobre 2020 à cette création de poste,

Compte tenu de la création d'un nouveau poste au service Finances, il convient d'intégrer un agent dans ledit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire des achats centralisés à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

3 Votes contre : Mme PILI, M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA.

2 abstentions : Mme STELMASZYK et Mme BORRACCIA.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire
R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. STEINER		
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
	Mmes et MM les Adjoints	3			Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X			Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme LALLEMENT (excusée)			
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		10					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1					
Observations : Mme LALLEMENT a quitté la salle momentanément. M. YILDIRIM a quitté la séance définitivement.															

20 CREATION DE POSTE : CONTROLEUR DE GESTION

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 octobre 2020 à cette création de poste,

Compte tenu de la création d'un nouveau poste au service Finances, il convient d'intégrer un agent dans ledit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de contrôleur de gestion à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

3 Votes contre : Mme PILI, M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA.

1 abstentions : Mme STELMASZYK.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,


R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents	30		Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent	Absents		3	
	M. René STEINER		X								Mmes et MM les Adjointes		X	M. Jean-Claude BREM
											M. YILDIRIM à M. STEINER			
											M. YILDIRIM à M. STEINER			
1	M. Umit YILDIRIM		X	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
8	Mme Virginie SPIR	X			11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X	M. YILDIRIM à M. STEINER			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X				M. YILDIRIM à M. STEINER			
TOTAL PRESENTS		9			TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		10			
TOTAL ABSENTS		1			TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1			
Observations : M. BREM a quitté la salle momentanément														
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme NACIRI (excusée)														

21 CREATION DE POSTE : MANAGER DE CENTRE VILLE

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste de Manager de Centre-Ville, il convient de recruter un agent pour ledit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Manager de Centre Ville à temps complet pour assurer le développement du commerce et la fonction stratégique d'interface avec les services de la collectivité, à compter du 1^{er} décembre 2020.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A, dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 6 minimum. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché, primes statutaires incluses.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

2 abstentions : Mme STELMASZYK et M. ATMANIA.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020
Le Maire,

R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA
	Mmes et MM les Adjoints														
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X							
4	Mme Carine MULLER	X	7	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
5	M. Pascal LAUER	X	8	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
				Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
				Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X							
				M. Kevin HERBIVO	X										
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS	11		TOTAL PRESENTS	11		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)					
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	0							
Observations :															

22 FIN DE CONCESSION DE LOGEMENT

L'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 confie le soin à l'assemblée délibérante de déterminer « la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Les emplois qui justifient l'octroi d'une concession de logement sont attribués « lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate » selon les dispositions de l'article R.2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 liste une série d'emplois fonctionnels des collectivités locales et de leurs établissements publics qui peuvent bénéficier d'une telle concession (ex : directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants, un emploi de cabinet d'un président d'EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ...).

Par délibération du 10 mai 2010, point n°14, le Conseil municipal décidait la création d'une concession de logement pour nécessité absolue de service, sise 45, rue de la Chapelle à SAINT-AVOLD au profit du directeur de la restauration scolaire.

Or, ce poste ne justifie pas la concession de logement pour nécessité absolue de service, au sens de l'article R.2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques, ni d'après l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990.

Ainsi, il vous est proposé de mettre un terme à la concession de logement existant sur la maison sise 45 rue de la Chapelle à SAINT-AVOLD.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° ordre	Présents	29		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		4	
	M. René STEINER	X	1	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X					Absent ayant donné procuration à des membres présents M.YILDIRIM à M.STEINER			
	Mmes et MM les Adjoints		3	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X								
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	X	15	M. Ismail AJDID	X								
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X								
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X								
4	Mme Carine MULLER	X	7	X	18	Mme Nathalie PILI	X								
5	M. Pascal LAUER	X	8	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X								
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X								
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	X	21	M. Tristan ATMANIA	X								
8	Mme Virginie SPIR	X	11	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X								
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X					Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M.MOUTON (excusé) Mme MULLER (excusée)			
TOTAL PRESENTS		8		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11					
TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		0					
Observations : Mme MULLER et M.MOUTON ont quitté la salle momentanément															

23 DOMAINE : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING DE CO-VOITURAGE.

Exposé de M le MAIRE en remplacement de M. YILDIRIM.

Par délibération du 26 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) a approuvé le principe d'aménagement d'une seconde aire de co-voiturage sur une emprise communale le long de la RN3, en face de celle existante.

En vue de concrétiser le projet, la commune de Saint-Avold est appelée à céder le terrain d'assiette nécessaire.

Il s'agit d'une emprise communale d'environ 55a 06ca à détacher des parcelles d'origine cadastrées :

Ban de Saint-Avold
Section 52 n° 62 – 24a 52ca
Section 52 n° 19 – 30a 54ca

et situées en zone N du PLU de la Ville.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) défini par l'Etat avec la SANEF.

Grâce à ce dispositif, la société d'autoroute réalisera à sa charge cet équipement avant de le céder à la CASAS qui en assurera la gestion et l'entretien. La convention de partenariat entre la SANEF et la CASAS est en cours de rédaction.

La cession de ce bien a été estimée à 3€/m² le 20 octobre 2020. Cependant, la transaction est proposée à l'euro symbolique compte tenu de la nature du projet.

Aussi, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder à la CASAS, ou à tout autre personne morale qui s'y substituera, le terrain communal visé ci-dessus, moyennant le paiement d'un euro symbolique ;
- b) D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et de le charger, plus généralement, de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal: Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire
R. STAMER

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-AVOLD MOSELLE' around the perimeter and a central emblem. The signature is a cursive script.



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
MOSELLE
1 RUE FRANÇOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX

Pôle d'évaluation domaniale
Téléphone : 03 87 52 96 67
Mél. : ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

**MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE ET À
57500 SAINT AVOLD**

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf Lido : 2020 - 606 V 0865

METZ, le 20/10/2020

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : terrain non bâti

Adresse du bien : route de Carling 57500 SAINT AVOLD

Valeur vénale : 3 €/m²

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 - SERVICE CONSULTANT

Ville de SAINT AVOLD

affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER

2 - DATE

de consultation : 08 octobre 2020

de réception : 08 octobre 2020

de visite : 08 octobre 2020

de dossier en état : 08 octobre 2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à une valeur symbolique pour réalisation d'un parking de co-voiturage par la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie en collaboration avec la SANEF

SANEF réalisera l'équipement et le cédera à la Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie qui en assurera la gestion et l'entretien

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 52 parcelle 19 pour une contenance de 3 054 m²
section 52 parcelle 62 pour une contenance de 2 452 m²
soit une contenance totale de 5 506 m²

Description : unité foncière plane en nature de pré

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME - RÉSEAUX

La commune de SAINT AVOLD dispose d'un Plan Local d'Urbanisme

L'unité foncière est située en zone N

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local élargi des transactions de terrain en zone naturelle

La valeur vénale du bien est estimée à 3 €/m²

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



Saint-Avoid
Création d'un parking de covoiturage

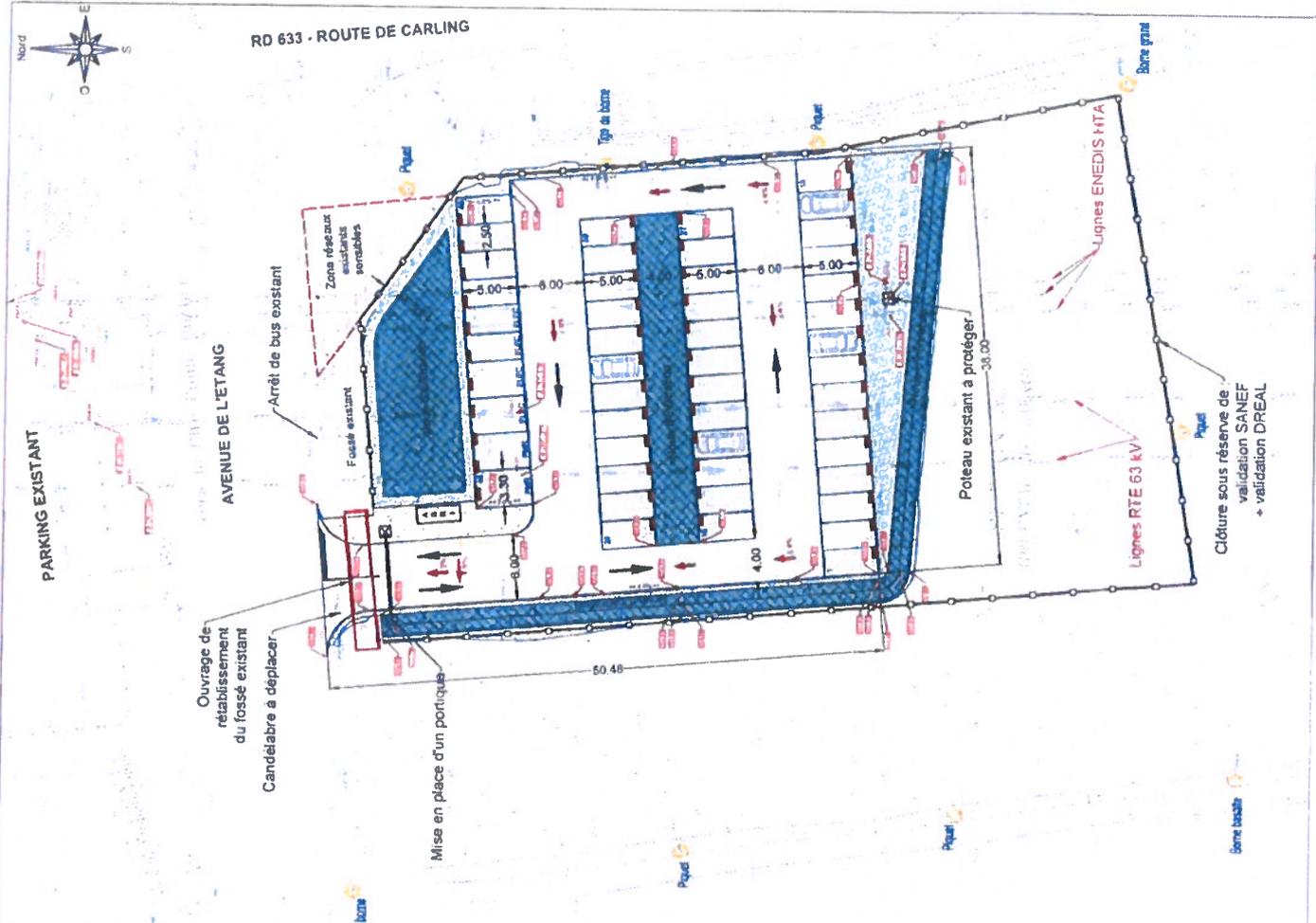
AVANT-PROJET

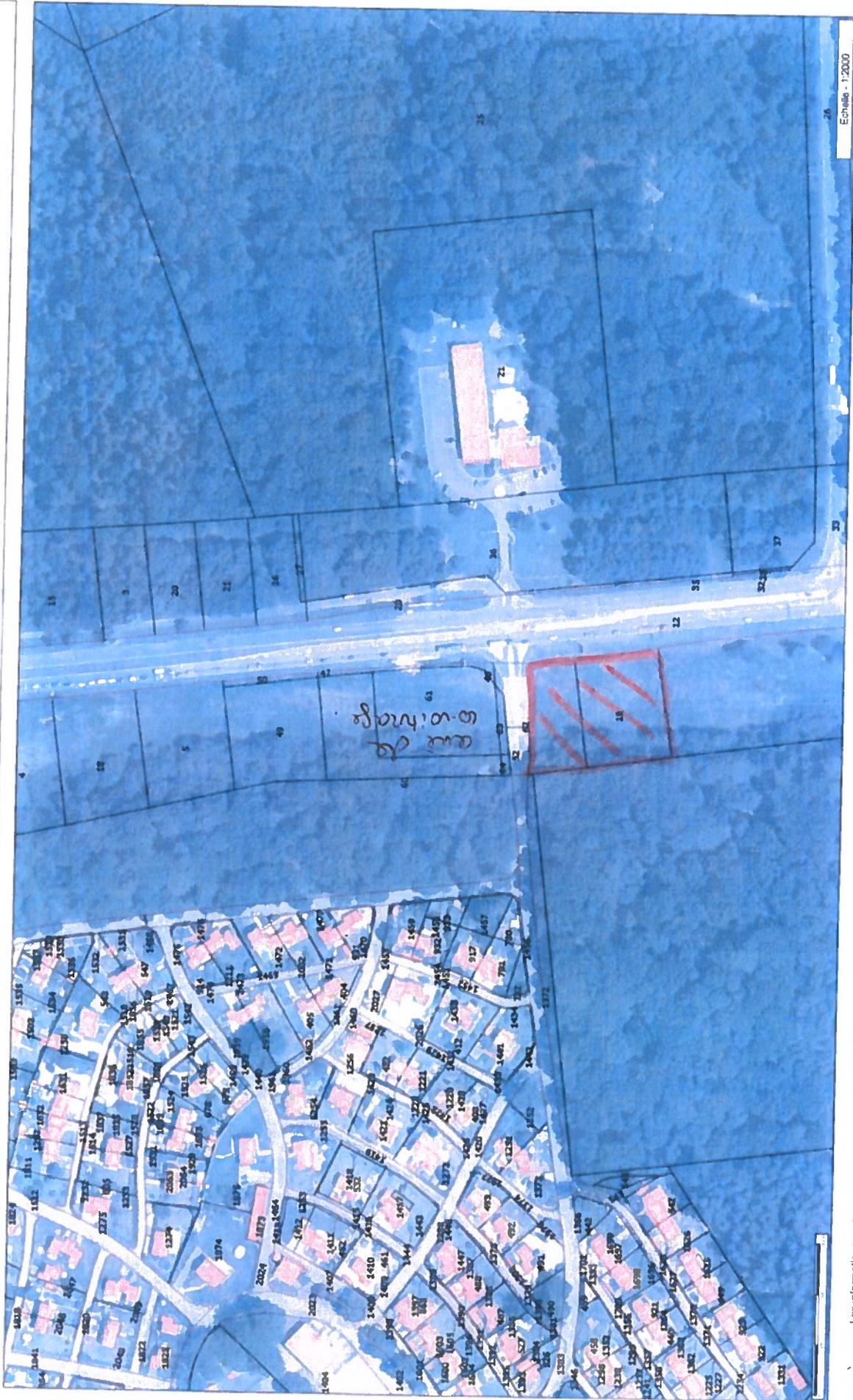
Plan Général des Aménagements

Bâtiments	Échelle	1/200	Author	Établissement technique	10/12/20
0	Client				
1	Projet				
2	Plan				
3	Plan				
4	Plan				
5	Plan				
6	Plan				
7	Plan				
8	Plan				
9	Plan				
10	Plan				
11	Plan				
12	Plan				
13	Plan				
14	Plan				
15	Plan				
16	Plan				
17	Plan				
18	Plan				
19	Plan				
20	Plan				
21	Plan				
22	Plan				
23	Plan				
24	Plan				
25	Plan				
26	Plan				
27	Plan				
28	Plan				
29	Plan				
30	Plan				
31	Plan				
32	Plan				
33	Plan				
34	Plan				
35	Plan				
36	Plan				
37	Plan				
38	Plan				
39	Plan				
40	Plan				
41	Plan				
42	Plan				
43	Plan				
44	Plan				
45	Plan				
46	Plan				
47	Plan				
48	Plan				
49	Plan				
50	Plan				
51	Plan				
52	Plan				
53	Plan				
54	Plan				
55	Plan				
56	Plan				
57	Plan				
58	Plan				
59	Plan				
60	Plan				
61	Plan				
62	Plan				
63	Plan				
64	Plan				
65	Plan				
66	Plan				
67	Plan				
68	Plan				
69	Plan				
70	Plan				
71	Plan				
72	Plan				
73	Plan				
74	Plan				
75	Plan				
76	Plan				
77	Plan				
78	Plan				
79	Plan				
80	Plan				
81	Plan				
82	Plan				
83	Plan				
84	Plan				
85	Plan				
86	Plan				
87	Plan				
88	Plan				
89	Plan				
90	Plan				
91	Plan				
92	Plan				
93	Plan				
94	Plan				
95	Plan				
96	Plan				
97	Plan				
98	Plan				
99	Plan				
100	Plan				

LEGENDE

- Stationnement en enrobés
- Voie de parking en enrobés
- Nœuds et bassins d'infiltration
- Trotoir en béton désactivé
- Talus et banquettes enherbées
- Zone de réseaux existants sensibles (HTA)
- Poutre de limitation de gabarit VL
- Butte-roule
- Flèche directionnelle (marquage)
- Pente (sens d'écoulement)





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Parcelle cédée à la CASAS

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Absent ayant donné procuration à des membres présents
	Mmes et MM les Adjointes			X	2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
				X	3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X							
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X							
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X							
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X										
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS				11	
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				0	
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)	

24 DOMAINE : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE IMPASSE DE L'ETRIER.

Exposé de M. BREM, Conseiller municipal, rapporteur.

Mme Joëlle MASSARD est propriétaire de deux parcelles cadastrées section 38 n° 429 et 274, situées 5 impasse de l'Etrier.

Cette dernière a sollicité l'acquisition d'une emprise foncière communale, attenante à la 429, d'environ 21,50 m², afin de l'entretenir dans la mesure où elle est en friche.

Cette emprise est à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold
Section 38 n° 430 – 1a 73ca

L'emprise en question a été évaluée au prix de 21.25€ le m², soit un prix total d'environ 456,88€, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

Une proposition à ce prix a été faite à Mme MASSARD, qui l'a accepté.

Aussi, vos commissions foncier/opérations immobilières vous proposent :

- de céder, à Mme Joëlle MASSARD, demeurant 5 impasse de l'Etrier, une emprise d'environ 21,50m², à définir après arpentage, et à détacher de la parcelle d'origine visée ci-dessus ;
- de fixer le prix de cession à 21.25€ le m², conformément à l'estimation domaniale du 19 juin 2020, payable comptant à la signature de l'acte de vente ;
- d'indiquer que tous les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et de le charger, plus généralement de l'exécution de la présente délibération ;

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire
R. STEINER



Département :
MOSELLE

Commune :
ST AVOLD

Section : 38
Feuille : 000 38 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/06/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

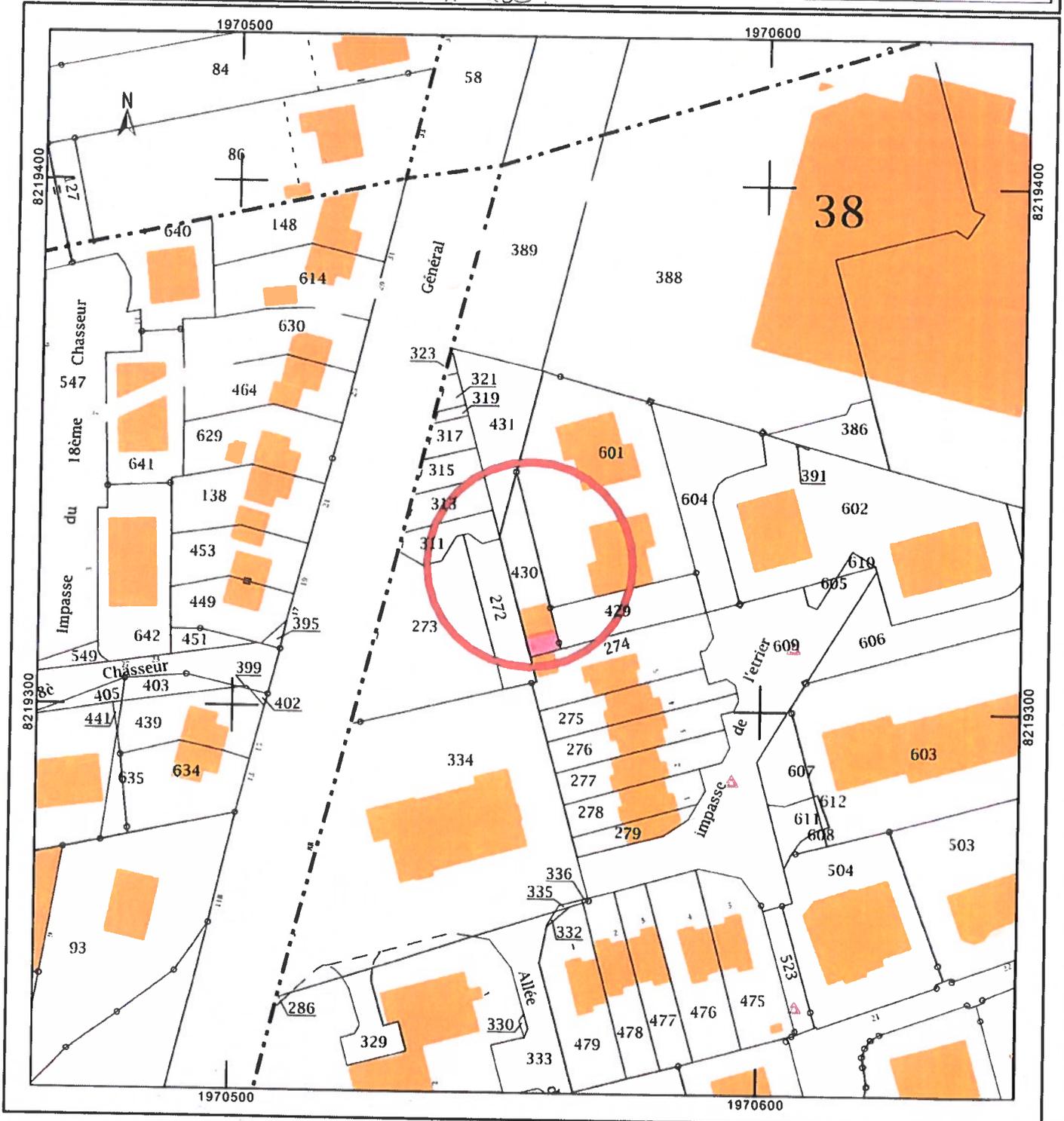
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
FORBACH
1, rue Félix Barth 57600
57600 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 - fax 03.87.29.34.74
plgc.moselle@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

 emprise d'environ 21,50m²
sollicitee par Mme NARSARD
à detacher de sa parcelle
d'origine cadastrée section 38
n° 430



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT24 DOMAINE : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ IMPASSE DE L'ÉTRIER.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique - Division Domaine

1, RUE FRANCOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 19 / 06 / 2020

POUR NOUS JOINDRE :

Évaluateur : Jean BRABLÉ
Téléphone : 03 87 52 96 67
Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. LIDO : 2020 - 606 V 0462

Le Directeur départemental des finances
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
36 boulevard de Lorraine
57501 SAINT AVOLD

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NON BÂTI

ADRESSE DU BIEN : IMPASSE DE L'ÉTRIER 57500 SAINT AVOLD

VALEUR VÉNALE : 21,25 €/m² (en valeur de terrain d'agrément)

1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD

Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER

2 - Date de consultation : 18 juin 2020
Date de réception : 18 juin 2020
Date de visite : 18 juin 2020
Date de constitution du dossier "en état" : 18 juin 2020

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un terrain à un riverain demandeur

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 38 pour une emprise d'environ 21,50 m² à prélever de la parcelle 430 après arpentage et déclassement éventuel du domaine public communal

Description du bien : emprise plane en nature de friches

5 - SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

L'emprise est située en zone Uc du Plan Local d'Urbanisme

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains à bâtir

La valeur vénale du bien est estimée à 21,50 €/m² (en valeur de terrain d'agrément, soit 25 % de la valeur pleine de terrain à bâtir)

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3		
	M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. STEINER				
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M. BREM (excusé)				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X										
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11						
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		0						
Observations : M. BREM a quitté la salle momentanément																

25 DOMAINE : CESSION DU GARAGE COMMUNAL SITUÉ 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULLATION DE LA DELIBERATION.

Exposé de M. Le Maire, en remplacement de M. YILDIRIM.

Par délibération du 19 septembre 2018, point n° 6, le conseil municipal avait décidé de la cession du garage communal situé 5C rue de la Chapelle à M. Michel DURAND.

Par courrier du 30 novembre 2020, l'intéressé fait savoir qu'il renonce à cette acquisition.

De ce fait, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) D'annuler la délibération du 19 septembre 2018, point n° 6, envoyée au contrôle de légalité le 24 septembre 2018 (acte : 057-215706060-20180919-KJ_26718_PT6-DE), réceptionnée en préfecture le 24 septembre 2018 et affichée en mairie le 24 septembre 2018 ;
- b) D'autoriser le Maire à céder ce bien à tout autre personne qui en ferait la demande.

Décision du Conseil municipal: Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,

R. STEINER

Département :
MOSELLE

Commune :
ST AVOLD

Section : 33
Feuille : 000 33 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 30/11/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

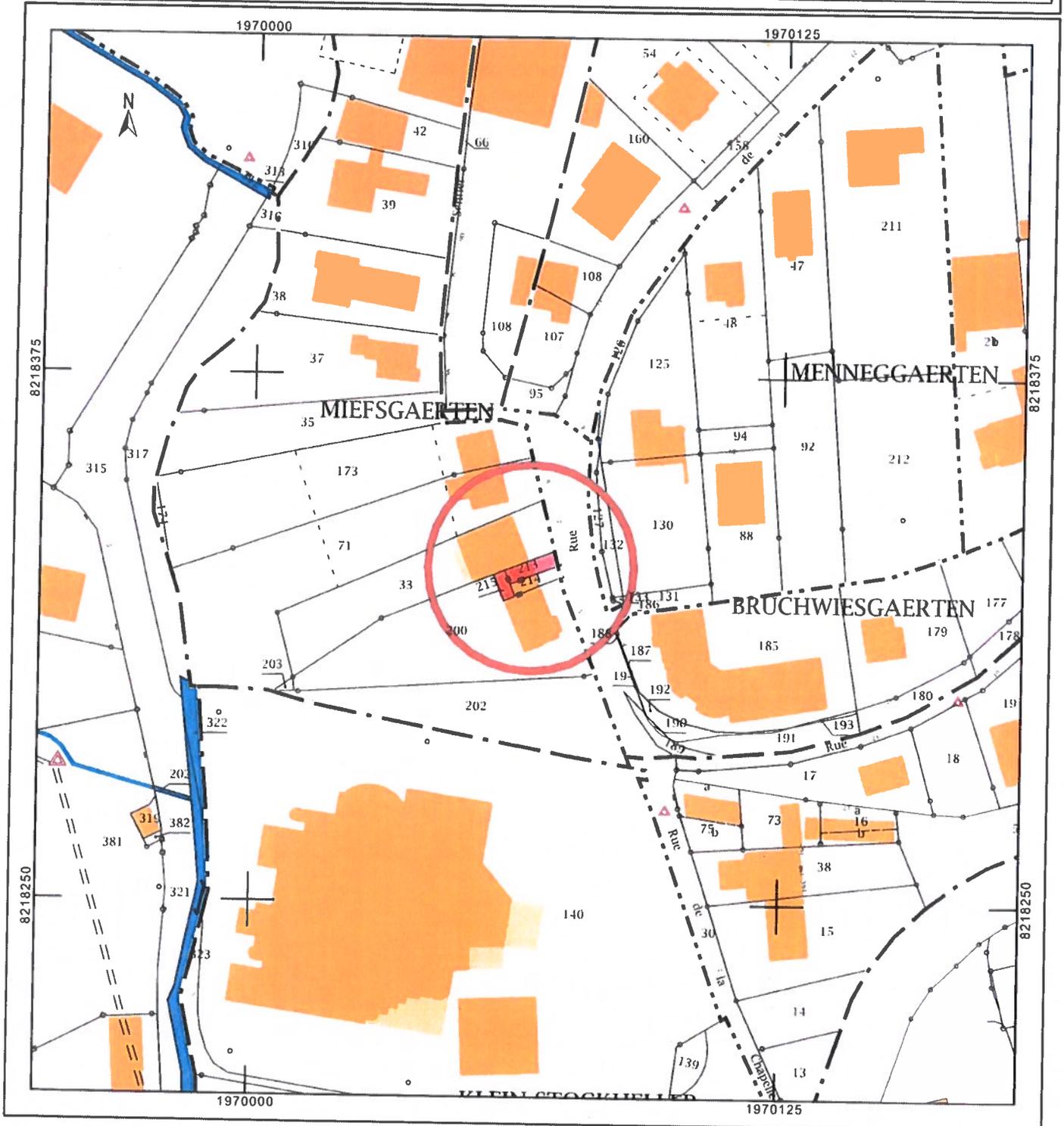
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
FORBACH
1, rue Félix Barth 57600
57600 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74
ptgc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020
PT25 DOMAINE : CESSION DU GARAGE COMMUNAL SITUÉ 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULATION DE LA DELIBERATION.
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(MOSELLE)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance ordinaire du 19 septembre 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjoint(s) (5)

René STEINER
Valérie TLEMSANI
Gabrielle BECKER
Christian THIERRY
Mireille STELMASZYK
Kadine AUDIS
Gilbert YUKOJEVIC
Véronique BOUR-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux : (13)

Cécile BRETINACHER
Léahire GAUDIG
Josyane BECKER
Antoine PELLEGRINI
Sylvia DECKER
Anne LAUER
Sylvie BOISSENOT
Pascale HELFENSTEIN
Estelle SPADACCINI
Estelle KLAMERICHI
Kathalie PILI

Marijka SALAMONOWSKI
Raphaël WITTMER
Frédéric SLEWANSKI
Sophie HALIWACIS
Serge HAYDINGER
André KRULSKI
Jean-Claude BREM
Monique IMBAUT
Michèle TIRONI-NOUBERT
Dominique LANG
Patrick MALICK
Nathalie FIGEOT
Virginie ODDO

Absents (14)

**Absent(s) ayant donné procuration
à des membres présents (9)**

M. TLEMSANI à M le Maire
Mme PISTIER à Mme BECKER
Mme BOUR-MAS à Mme BOISSENOT
M. BECKER à M. STEINER
Mme SALAMONOWSKI à M. THIERRY
M. WITTMER à Mme STELMASZYK
M. SLEWANSKI à Mme SPADACCINI
Mme HELMERICHI à M. HELFENSTEIN
M. BREM à Mme IMBAUT

**Absent(s) n'ayant pas donné procuration
à des membres présents (5)**

M. LANG
Mme TIRONI-NOUBERT
M. MALICK
Mme FIGEOT
Mme ODDO

**6- DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS RUE DE LA CHAPELLE A
M. MICHEL DURAND**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur

M. Michel DURAND, agent communal, a sollicité l'acquisition d'un garage accolé situé 5C rue de la Chapelle, occupé actuellement par les services du centre culturel Pierre Messmer.

Le garage n'ayant plus d'utilité pour la commune, une proposition au prix de 7000€, conforme à l'estimation domaniale du 04 avril 2018 a été faite à M. DURAND.

L'acquéreur ayant accepté cette proposition, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder un garage communal situé 5C rue de la Chapelle et à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avoid
Section 33 n° 201 - 0a 95ca

à M. Michel DURAND, demeurant 45 rue Principale à AL'TRIPPE (57660) ;

- b) De fixer le prix de cession à 7000€ (SEPT MILLE) conformément à l'estimation domaniale du 04 avril 2018, payable comptant à la signature de l'acte de vente, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur ;

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 19.09.2018

6 DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS RUE DE LA CHAPELLE A M. MICHEL DURAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 24/09/2018
Reçu en préfecture le 24/09/2018
Affiché le 24/09/2018
ID : 057-215706069-26180919-KJ_26718_F16-DE

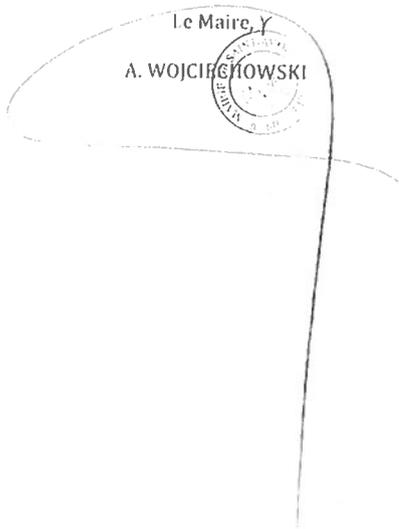
c) D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir au plus tard le 30 septembre 2019 et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter 2 ABTENTIONS (Mme IMBAUT pour elle et son mandant M. BREM)

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 20 septembre 2018

Le Maire, 
A. WOJCISZEWSKI


Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 19.09.2018

6 DOMAINE : CESSIION D'UN GARAGE SIS RUE DE LA CHAPELLE A M. MICHEL DU RAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT25 DOMAINE : CESSIION DU GARAGE COMMUNAL SITUE 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULATION DE LA DELIBERATION.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département :
MOSELLE

Commune :
ST AVOLD

Section : 33
Feuille : 000 33 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 25/11/2020
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

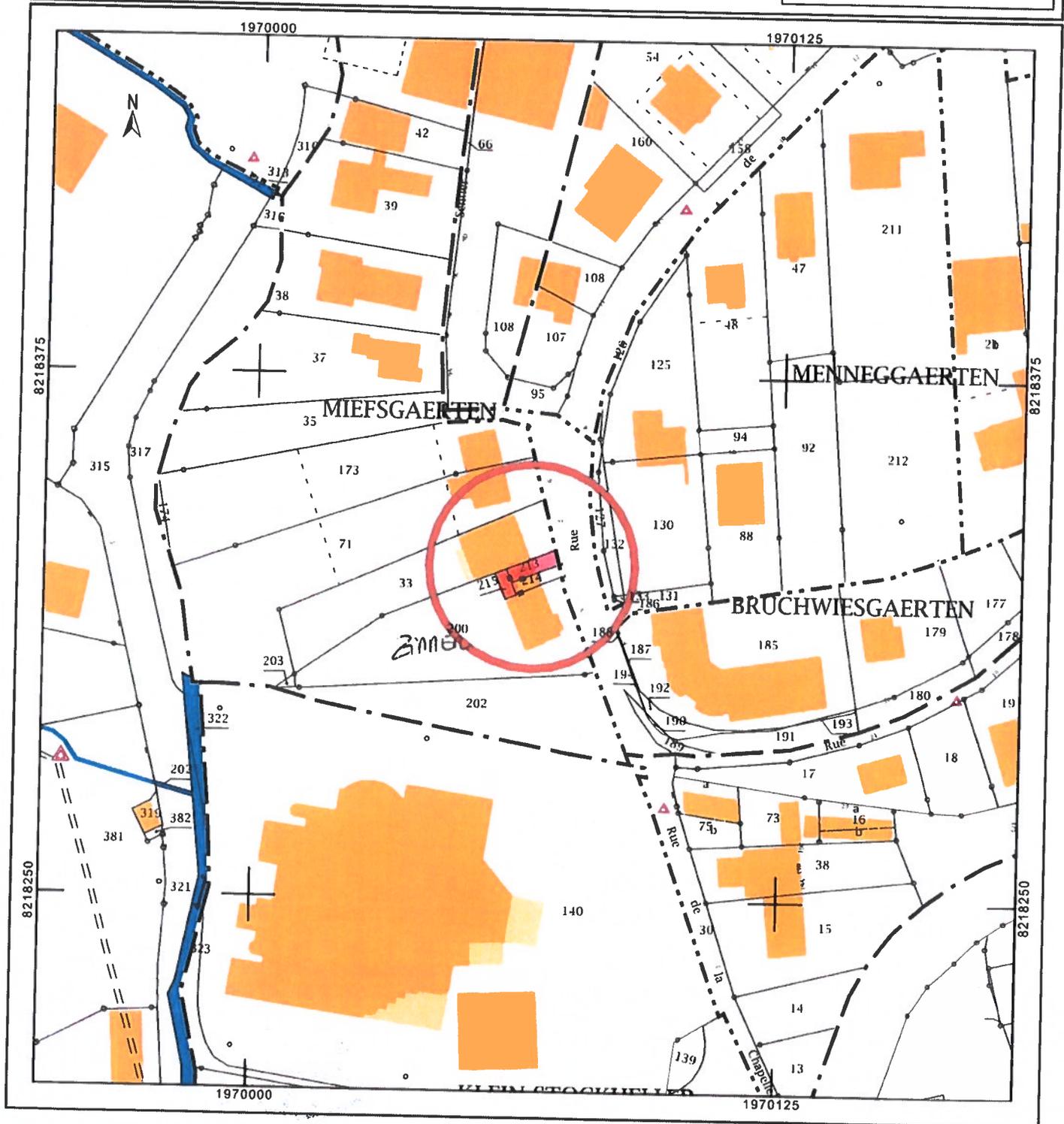
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
FORBACH
1, rue Félix Barth 57600
57600 FORBACH
tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74
ptgc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

parcels cédés à
M. et Mme ZIMMER



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT26 DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS SC RUE DE LA CHAPELLE A MME ET M ALAIN ZIMMER.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
MOSELLE
1 RUE FRANÇOIS DE CUREL
B.P. 41054
57036 METZ CEDEX

Pôle d'évaluation domaniale

Téléphone : 03 87 52 96 67

Mél. : [ddfip57.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

**MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE ET À
57500 SAINT AVOLD**

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ

Téléphone : 03 87 52 96 67

courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr

Réf Lido : 2020 - 606 V 0693

METZ, le 26/08/2020

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : un garage individuel, terrain intégré

Adresse du bien : 5c rue de la Chapelle 57500 SAINT AVOLD

Valeur vénale : 7 000 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Ville de SAINT AVOLD

affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER, Responsable service foncier

2 – DATE

de consultation : 26 août 2020

de réception : 26 août 2020

de visite : antérieure

de dossier en état : 26 août 2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'un garage individuel à un riverain demandeur

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Référence cadastrale : section 33 parcelle 213 d'une contenance de 42 m²

Description du bien : un garage accolé à un deuxième garage, structure agglomérée, toiture tuiles sur charpente bois, état général satisfaisant

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

6 – URBANISME - RÉSEAUX

La commune de SAINT AVOLD dispose d'un Plan Local d'Urbanisme

Le bien immobilier est situé en zone Uc

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

sans objet

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de garages individuels

La valeur vénale du bien négociée à 7 000 € n'appelle pas d'observation

Cession possible après déclassement éventuel du domaine public communal

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

Un an

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme ou au plomb.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,



Jean BRABLÉ
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3	
	M. René STEINER		X			1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M.YILDIRIM à M.STEINER		
	Mmes et MM les Adjoints				2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
						3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M.BREM (excusé)		
1	M. Umit YILDIRIM	X	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	X	6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
4	Mme Carine MULLER	X	X	7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X	X	8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X	X	9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
8	Mme Virginie SPIR	X	X	11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	X	12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		0					
Observations : M.BREM a quitté la salle momentanément															

27 FACTURATION DES INTERVENTIONS SUITE A SINISTRES.

Exposé de M. Pascal LAUER, Adjoint, rapporteur.

La ville est amenée à établir des factures concernant la remise en état du mobilier urbain ou autre matériel détérioré lors de sinistres de la circulation.

Il est ainsi proposé de facturer, en plus du matériel détérioré, le coût de la main d'œuvre des agents municipaux qui effectuent les travaux de réparation, sur la base du taux horaire moyen de 23,45 € (comprenant la dépose et la pose du matériel endommagé et son évacuation ainsi que la mise en sécurité du chantier), plus le déplacement du véhicule de service, le tout calculé sur la base forfaitaire d'un montant de 350,00 € HT.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à recouvrer auprès des tiers responsables de sinistres, le montant du préjudice subi par la ville ;
- à facturer, en plus du matériel détérioré, le coût de la main d'œuvre des agents municipaux qui effectuent les travaux de réparation, sur la base du taux horaire moyen de 23,45 € (comprenant la dépose et la pose du matériel endommagé et son évacuation ainsi que la mise en sécurité du chantier), plus le déplacement du véhicule de service, le tout calculé sur la base forfaitaire d'un montant de 350,00 € HT.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 14 décembre 2020
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA
	Mmes et MM les Adjoints		3		X	2	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X				
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	X	15	M. Ismail AJDID		X							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	X	16	Mme Solène LALLEMENT		X							
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI		X							
4	Mme Carine MULLER	X	7	X	18	Mme Nathalie PILI		X							
5	M. Pascal LAUER	X	8	X	19	Mme Virginie BORRACCIA		X							
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	X	20	Mme Edahbia NACIRI		X							
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	X	21	M. Tristan ATMANIA		X							
8	Mme Virginie SPIR	X	11	X	22	Mme Mireille STELMASZYK		X							
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	X	23	M. Mohamed CHAALAL		X							
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)		Mme BACH (excusée)	
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0					
Observations :															

PS1 ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Par courrier en date du 4 décembre dernier la Trésorerie Principale de Saint-Avold propose la mise en créances irrécouvrables des créances admises en non-valeur et des créances éteintes relevées dans l'état n°1 ci-annexé pour un montant total de 17 596,86 € pour le Budget principal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal

DECIDE :

- DE la mise en créances irrécouvrables les créances admises en non-valeur pour un montant de 6 259,28 € et les créances éteintes pour un montant de 11 337,58 € relevées dans l'état n°1 pour un montant total de 17 596,86 € pour le Budget principal.

DIT que les créances admises en non-valeur seront imputées au budget 2020 sur le compte 65/01/6541 qui présente les disponibilités suffisantes,
que les créances éteintes seront imputées au budget 2020 sur le compte 65/01/6542 qui présente les disponibilités suffisantes

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 1 vote CONTRE : Mme BORRACCIA.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 15 décembre 2020

Le Maire,



ETAT N° 1
CREANCES IRRECOUVRABLES
EXERCICE 2020

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
2018	BUDGET PRINCIPAL	<u>Créances admises en non-valeur</u>		
		ARCHES Monique	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		Association Vivre bien	160,00	Combinaison infructueuse d'actes
		Association culturelle	151,00	Combinaison infructueuse d'actes
		BABOURI Kheira	53,00	Combinaison infructueuse d'actes
		BAHLOUFI Farid	22,40	Combinaison infructueuse d'actes
		BELABES M Hamed	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		BLANC DA SILVA Christ	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		DI CAMILLO Carole	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		FEREY Patrick	16,60	Combinaison infructueuse d'actes
		GENC Tarik	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		GORGOL IRENE ROSAIRE	50,00	Combinaison infructueuse d'actes
		HELVACI Mehmet	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		HOFFMANN Julien	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		INTENSE AUTO	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		LAROUSSI Ibrahim	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		MARCHE AUX FLEURS	30,5	RAR inférieur seuil poursuite
		MAYER JENNIFER	163,86	Combinaison infructueuse d'actes
		MEZOPOTAMI	22,90	Combinaison infructueuse d'actes
		MOLINERIS Yann	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		NICASTRO Sophie	161,52	Combinaison infructueuse d'actes
		NOTAIRE HARTENSTEIN B	63,72	Combinaison infructueuse d'actes
		QUEVA Franck	83,34	Combinaison infructueuse d'actes
		RITTMANN Patrice	198,90	Combinaison infructueuse d'actes
		SADLER Olivier	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
		SAFIR Mohamed	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		SEVRIN Barbara	101,02	Combinaison infructueuse d'actes
		SMOROWINSKI Adrien	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		AKPINAR Fatih	69,45	Combinaison infructueuse d'actes
		ANTONY Frederic	14,83	RAR inférieur seuil poursuite
		BALSANO Marie Louise	14,83	RAR inférieur seuil poursuite
		BARBIROU Ramia	22,56	RAR inférieur seuil poursuite
		BERTHIER Damien	28,83	RAR inférieur seuil poursuite
		BILGIN Orhan	128,82	Combinaison infructueuse d'actes
		BOSO Valerie	66,70	Combinaison infructueuse d'actes
		BOUARAARA Bachir	73,71	Combinaison infructueuse d'actes
		BOUCHER Coralie	36,89	Combinaison infructueuse d'actes
		CASANOVA Arnaud	18,71	RAR inférieur seuil poursuite
		CHIN Noemie	60,81	Combinaison infructueuse d'actes
		CORINTO Luigi	28,84	RAR inférieur seuil poursuite
2019				

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
		DA SILVA MILHEIRO Mon	78,34	décédé
		DECOUPIGNV SYVIE	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
		DIGNOIRE Gregory	18,84	RAR inférieur seuil poursuite
		EGLOFF Matthieu	46,23	Combinaison infructueuse d'actes
		ENDRES Jessica	277,59	Combinaison infructueuse d'actes
		FEREY Patrick	16,60	RAR inférieur seuil poursuite
		FOIX Muriel	19,70	RAR inférieur seuil poursuite
		FORTIER Murielle	120,82	Combinaison infructueuse d'actes
		GROSSE Philippe	4,78	RAR inférieur seuil poursuite
		GULDU Rasim	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		HORNECKER Frédéric	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		JACOT Florian	272,49	Combinaison infructueuse d'actes
		JAKUBOWSKI Marie	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		JOTZ Sandrine	29,42	RAR inférieur seuil poursuite
		JUSKOWIAK Marjorie	615,22	Combinaison infructueuse d'actes
		KACZINSKI Celine	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		KOPP Laetitia	106,72	Combinaison infructueuse d'actes
		KRASNIOU Djelana	23,68	Combinaison infructueuse d'actes
		KREUZER Alicia	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		KRIAT Aziz	82,48	Combinaison infructueuse d'actes
		LANGARD Andree	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		LE Thi Tot	26,46	RAR inférieur seuil poursuite
		LEROUX Veronique	10,37	RAR inférieur seuil poursuite
		LENGLET Roland	12,57	RAR inférieur seuil poursuite
		LODDO Antoine	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		MARICIC Bogdan	331,58	Combinaison infructueuse d'actes
		MULLER Vincent	173,28	Combinaison infructueuse d'actes
		NEFISSI Ines	16,60	RAR inférieur seuil poursuite
		NEFZI Mouna	81,15	Combinaison infructueuse d'actes
		OGER Mickael	25,20	RAR inférieur seuil poursuite
		PAPA Enrico Successio	153,54	décédé
		PERIER Davy	7,50	RAR inférieur seuil poursuite
		PERIER Mireille	56,86	Combinaison infructueuse d'actes
		RADOJEWSKI Patricia	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		ROSE Robert	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		SARHAN Mohamed	19,50	RAR inférieur seuil poursuite
		SCHMITT Monique Succes	38,34	décédé
		SOCIETE NEW LIFE	28,69	RAR inférieur seuil poursuite
		TAISSI Hanane	29,96	RAR inférieur seuil poursuite
		TESTAU Christophe	44,83	Combinaison infructueuse d'actes
		THEOPHILE Coralie	58,75	Combinaison infructueuse d'actes
		THIEL Andre	19,28	décédé
		TOGNONI Victor Succes	10,71	décédé
		ULAS Burhan	62,43	Combinaison infructueuse d'actes

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
2018		URLACHER Sylvie	16,70	RAR inférieur seuil poursuite
		WEBER Raphael	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		WOOP Virginie	31,92	Combinaison infructueuse d'actes
		YATOU Chantal	6,41	RAR inférieur seuil poursuite
		Total des créances en non-valeur	6259,28	
		<u>Créances éteintes</u>		
		PIERRE Fanny	160,00	Surendettement et effacement de dette
		WATERSHOP	832,47	Clôture R-U
		FELLINGER Priscilla	136,94	Surendettement et effacement de dette
		GRAVEN Cedric	91,18	Surendettement et effacement de dette
		HELL STEPHANIE Henry	536,53	Surendettement et effacement de dette
		KLEIN Roland	176,23	Surendettement et effacement de dette
		LOTI Marie	508,08	Surendettement et effacement de dette
		MULLER Jerome	1068,21	Surendettement et effacement de dette
2019		RINOLDO Jean Francois	791,03	Surendettement et effacement de dette
		ROUTIER Valerie	422,70	Surendettement et effacement de dette
		SARL BOULANGERIE PATI	6436,79	Clôture R-U
		SCHROETER Anne Marie	177,42	Surendettement et effacement de dette
		Total des créances éteintes	11337,58	
			17 596,86	

TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES

17 596,86

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Pascal Lauer

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAINT-AVOLD
(Moselle)

EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33							
N° d'ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2					
	M. René STEINER		X										X		X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M.YILDIRIM à M.STEINER		
Mmes et MM les Adjoints																			
1	M. Umit YILDIRIM		X	4		X	13	Mme Najia BOUCHENGHA		X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)							
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5		X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X									
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6		X	15	M. Ismail AJIDID		X									
4	Mme Carine MULLER	X		7		X	16	Mme Solène LALLEMENT		X									
5	M. Pascal LAUER	X		8		X	17	M. André WOJCIECHOWSKI		X									
6	Mme Amandine GUERIN	X		9		X	18	Mme Nathalie PILI		X									
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10		X	19	Mme Virginie BORRACCIA		X									
8	Mme Virginie SPIR	X		11		X	20	Mme Edahbia NACIRI		X									
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12		X	21	M. Tristan ATMANIA		X									
							22	Mme Mireille STELMASZYK		X									
							23	M. Mohamed CHAALAL		X									
	TOTAL PRESENTS	9					TOTAL PRESENTS	11								TOTAL PRESENTS	11		
	TOTAL ABSENTS	1					TOTAL ABSENTS	1								TOTAL ABSENTS	0		
Observations :																			

PS2 CREATION DE POSTE : DIRECTEUR DES RESSOURCES ET SERVICE A LA POPULATION

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 décembre 2020 à cette création de poste, et au nouvel organigramme général de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de Directeur des ressources et services à la population à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire ou contractuel de catégorie A de la filière administrative.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

4 Votes contre : Mme PILI, Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA.

1 abstention: Mme STELMASZYK.

Pour extrait conforme
Saint-Avold, le 15 décembre 2020
Le Maire,

